



**NAMUR
CAPITALE**

D.A.U. | Département
Aménagement
Urbanisme



Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

**WATILLON & HAMES - Notaires
associés**
Rue Yvonne Perin , 1
5100 Jambes

Délivré à Namur, le 07 JUIN 2026

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 07-05-26

V/réf. : JLD/2656897

Référence dossier : Notaires/42064/2026

Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

- 1) Bien situé à ERPENT, Rue Haymont n°11, paraissant cadastré section A n°225B et appartenant à
- Statut urbanistique du bien : maison (selon cadastre) - Date de construction : avant 1850.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
20-02-08	Déclaration environnementale : réservoir aérien de gaz propane d'une capacité de 3.000L

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Lidaxe.

GCU Enseignes - Site touristique protégé

- 2) Bien situé à ERPENT, Rue Haymont, paraissant cadastré section A n°226C et appartenant à
- Statut urbanistique du bien : pâture (selon cadastre).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé

3) Bien situé à ERPENT paraissant cadastré section A n°227D et appartenant à
Statut urbanistique du bien : verger haute tige (selon cadastre).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt paysager"

- en "Zone agricole, Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Zone agricole" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris en site Natura 2000.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Élevé.

- Le bien est repris en zone Fluxys.

- Le bien est repris en Structure écologique principale.

- Le bien est repris à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Lidaxe.

Présence d'un ruisseau.

Canalisation existante.

GCU Enseignes - Site touristique protégé